

## STAGE 2 – M2B

### Cahier des Charges pour les maîtres d'accueil des étudiants en deuxième année de master MEEF-PE "premier degré" non lauréats du CRPE en stage de pratique accompagnée

Dans le cadre de la deuxième année de leur master, les étudiants non lauréats du CRPE ont à effectuer un stage du second semestre en pratique accompagnée. Ce stage partie intégrante de la maquette du master et rattaché à l'UE 406 « Stage et mémoire ».

Ce cahier des charges a vocation à préciser les missions du maître d'accueil de ce stage.

#### Cadre du stage

Le stage 2 (stage du second semestre, pour les étudiants en deuxième inscription du M2B) se déroule du 20 janvier 2020 au 15 mai 2020 (les lundis et mardis pour les étudiants de la cohorte 2 et les jeudis et vendredis pour les étudiants de cohorte 1).

Dans la mesure du possible, les étudiants sont au maximum deux par classe d'accueil.

#### Accompagnement et formation par le maître d'accueil

- Il présente sa classe, permet aux étudiants d'analyser et de se familiariser avec celle-ci et son contexte.
- Les étudiants ont déjà suivi en M1 et en première inscription du M2B un stage de pratique accompagnée et un stage d'observation en maternelle. Il conviendra donc de leur confier assez rapidement des interventions sur des séances, puis des séquences et enfin des demi-journées entières. Il conviendra également de leur proposer d'intervenir sur des disciplines variées dans le cadre de l'enseignement tel qu'il est programmé dans la classe ;
- Il aide l'étudiant à analyser son intervention, à la réajuster au besoin et, ce faisant, lui permet d'identifier les multiples tâches afférentes à l'acte d'enseignement. Il permet ainsi à l'étudiant de penser, concevoir ou repositionner son action ;
- Il favorise la connaissance du fonctionnement des différentes instances professionnelles (conseils d'école, de maîtres, de cycles,...), des différents dispositifs de l'école et de ses différents acteurs (activités pédagogiques complémentaires, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans, etc.). Conformément aux directives rectorales, les activités afférentes au stage ne doivent pas empiéter sur le suivi des cours du master et la préparation du CRPE.
- Il contribue à l'enrichissement du mémoire que doit réaliser l'étudiant. Le maître d'accueil facilite le recueil de données nécessaire pour le mémoire.
- Ce stage est en lien avec le mémoire, le maître d'accueil facilite la prise de contact avec l'étudiant avant décembre pour lui présenter la programmation prévue pour le stage.

#### Suivi et évaluation

Le maître d'accueil participe au suivi formatif du stagiaire et porte une appréciation sur le développement des 5 compétences professionnelles, spécifiées en annexe, au regard du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO N°30 du 25 juillet 2013).

Ces éléments servent également à statuer sur l'obtention de l'UE stage (UE 406) du master MEEF M2B. Pour cela, le maître d'accueil renverra, au plus tard le 20 mai 2020, le document annexé à ce cahier des charges à l'IEN de circonscription qui le transmettra à l'INSPE après visa, au plus tard le 29 mai 2020 à l'adresse

[inspe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr) pour l'Isère

[inspe-scolarité-valence@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarité-valence@univ-grenoble-alpes.fr) pour la Drôme et l'Ardèche

[inspe-scolarité-chambéry@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarité-chambéry@univ-grenoble-alpes.fr) pour la Savoie et Haute Savoie

